

Fiche de données de sécurité

Nom du matériau : Agent de préservation du bois Cut-N-Seal

ID SDS : 304-TIM-F

Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du matériau

Préservatif Pour Bois Cut-N-Seal

Numéro de la pièce

N° reg. PMRA 34022

Usage recommandée

Produit de préservation du bois à appliquer au pinceau pour une utilisation hors sol

Restrictions d'usage

Pour usage extérieur uniquement

Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Timber Specialties Limited
35 Crawford Crescent, PO Box 520
Campbellville, (Ontario) L0P 1B0

Téléphone : 905 854-2244

Numéro de téléphone d'urgence : CHEMTREC 1 800 424-9300

Courriel : KPCmgrsds@koppers.com

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conformément à l'annexe 1 du Règlement sur les produits dangereux (RPS) (DORS / 2015-17)

Corrosion ou irritation cutanée/irritation - catégorie 2

Lésions oculaires graves ou irritation des yeux - catégorie 2A

Éléments de l'étiquetage SGH

Symbole(s)



Mention d'avertissement

Avertissement

Déclaration de danger

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une irritation oculaire grave.

Mises en garde

Prévention

Porter des gants de protection / des vêtements de protection / une protection oculaire / une protection du visage.

Se laver soigneusement après manipulation.

Réponse

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si la personne porte des lentilles de contact, les retirer si elles peuvent l'être facilement, et continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

Nom du matériau : Agent de préservation du bois Cut-N-Seal

ID SDS : 304-TIM-F

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et du savon. Si une irritation cutanée se produit : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Entreposage

Conserver les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Élimination

Éliminer le contenu et le contenant conformément aux réglementations municipales, régionales, provinciales, nationales ou internationales.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

CAS	Nom du composant	Pour cent
12069-69-1	Hydroxycarbonate de cuivre(II)	2 - 5
68391-01-5	Composés d'ammonium quaternaire, benzyl-C12-18-alkyldiméthyle, chlorures	1 - 2
7632-00-0	Nitrite de sodium	0,1- 0,2
1309-37-1	Oxyde de fer (Fe ₂ O ₃)	0,04- 0,1
1333-86-4	Noir de carbone	0,001- 0,003

Section 4 : PREMIERS SOINS

Inhalation

Si des effets indésirables se produisent, déplacer la personne vers une zone non contaminée. Donner la respiration artificielle, si la personne ne respire pas. Si la respiration est difficile, de l'oxygène doit être administré par du personnel qualifié. Demander une attention médicale immédiate.

Peau

Laver la peau à l'eau et au savon pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Obtenir immédiatement de l'aide médicale. Nettoyer et sécher soigneusement les vêtements et les chaussures contaminés avant de les réutiliser.

Yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si la personne porte des lentilles de contact, les retirer si elles peuvent l'être facilement, et continuer à rincer. Demander une attention médicale immédiate.

Ingestion

Si ingéré, NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal.

Symptômes/effets les plus importants

Aigu

Provoque une irritation cutanée. Provoque une irritation oculaire grave.

Retardé

Aucune information sur les effets indésirables importants.

Note aux médecins

Pour l'inhalation, penser à l'oxygène. Éviter le lavage gastrique ou les vomissements.

Fiche de données de sécurité

Nom du matériau : Agent de préservation du bois Cut-N-Seal

ID SDS : 304-TIM-F

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

dioxyde de carbone, poudre extinctrice ordinaire, mousse, eau pulvérisée

Moyen d'extinction inapproprié

Ne pas disperser le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression.

Dangers spécifiques découlant du produit chimique

Dangers d'incendie négligeable.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone, oxydes de cuivre, oxydes de fer, fumées de cuivre.

Conseils aux pompiers

Les contenants peuvent éclater ou exploser s'ils sont exposés à la chaleur.

Mesures de lutte contre les incendies

Éloigner les contenants du lieu de l'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les contenants avec des quantités d'eau importantes jusqu'à ce que le feu soit éteint. Retirer immédiatement en cas de bruit ascendant du dispositif de sécurité de ventilation ou de décoloration des réservoirs due à un incendie. Éviter l'inhalation de matière ou de sous-produits de combustion. Demeurer à contrevent du feu et éviter les dépressions de terrain.

Équipement de protection spéciale et précautions à prendre par les pompiers

Porter un équipement complet de protection contre les incendies, y compris un appareil respiratoire autonome (ARA) pour se protéger contre une éventuelle exposition.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements et équipements de protection individuelle, voir la section 8.

Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Réduire les vapeurs avec de l'eau pulvérisée. Ne pas toucher au matériau déversé. Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Absorber avec du sable ou tout autre matériau non combustible. Recueillir le matériau déversé dans un contenant approprié pour l'élimination.

Précautions environnementales

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le déversement.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans dangers

Porter des gants de protection / des vêtements de protection / une protection oculaire / une protection du visage. Éviter de respirer le brouillard ou les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à l'extérieur du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Éviter le rejet dans l'environnement.

Conditions d'un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité

Conserver les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Stocker et manipuler conformément à toutes les réglementations et normes en vigueur. Entreposer dans un endroit frais et sec. Tenir à l'écart des substances incompatibles. Tenir à l'abri de la lumière directe du soleil et à l'écart de la chaleur, de l'eau et des matières incompatibles. Protéger du gel.

Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts

Fiche de données de sécurité

Nom du matériau : Agent de préservation du bois Cut-N-Seal

ID SDS : 304-TIM-F

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition des composants

Oxyde de fer (Fe₂O₃)	1309-37-1
Alberta	5 mg / m ³ TWA respirable
Colombie Britannique	10 mg/m ³ TWA (réglementé sous Rouge : particules totales ne contenant pas d'amiante et < 1 % de silice cristalline) particules totales; 3 mg/m ³ TWA (réglementé sous Rouge : particules ne contenant pas d'amiante et < 1 % de silice cristalline) particules respirables; 5 mg/m ³ TWA sous forme de poussières et de fumées de Fe
	10 mg/m ³ STEL sous forme de fumée de Fe
Manitoba	5 mg/m ³ de particules respirables TWA
Nouveau-Brunswick	5 mg/m ³ TWA sous forme de particules de Fe ne contenant pas d'amiante et < 1 % de silice cristalline, poussières et fumées; 10 mg/m ³ TWA (réglementé sous Rouge) de particules ne contenant pas d'amiante et < 1 % de silice cristalline
Territoires du Nord-Ouest	5 mg/m ³ TWA sous forme de poussières et de fumées de Fe; 10 mg/m ³ TWA (réglementé sous Rouge)
	10 mg/m ³ STEL sous forme de poussières et de fumées de Fe; 20 mg/m ³ STEL (réglementé sous Rouge)
Nouvelle-Écosse	5 mg/m ³ de particules respirables TWA
Nunavut	5 mg/m ³ TWA sous forme de poussières et de fumées de Fe; 10 mg/m ³ TWA (réglementé sous Rouge)
	10 mg/m ³ STEL sous forme de poussières et de fumées de Fe; 20 mg/m ³ STEL (réglementé sous Rouge)
Ontario	5 mg/m ³ de particules respirables TWA
Île-du-Prince-Édouard	5 mg/m ³ de particules respirables TWA
Québec	5 mg/m ³ TWAEV sous forme de poussières et de fumées de Fe; 10 mg/m ³ TWAEV (sans amiante et < 1 % de silice cristalline, réglementé sous Rouge) poussières totales
Saskatchewan	5 mg/m ³ TWA sous forme de poussières et de fumées de Fe; 10 mg/m ³ TWA (réglementé sous Rouge)
	10 mg/m ³ STEL sous forme de poussières et de fumées de Fe; 20 mg/m ³ STEL (réglementé sous Rouge)

Fiche de données de sécurité

Nom du matériau : Agent de préservation du bois Cut-N-Seal

ID SDS : 304-TIM-F

Yukon	5 mg/m ³ TWA sous forme de fumée Fe ₂ O ₃ ; 30 mppcf TWA (réglementé sous Rouge); 10 mg/m ³ TWA (réglementé sous Rouge)
	10 mg/m ³ de fumée STEL; 20 mg/m ³ STEL (réglementé sous Rouge)
ACGIH :	5 mg/m ³ de particules respirables TWA
Noir de carbone	1333-86-4
Alberta	3,5 mg/m ³ TWA
Colombie Britannique	3 mg/m ³ TWA inhalable
Manitoba	3 mg/m ³ TWA de particules inhalables
Nouveau- Brunswick	3,5 mg/m ³ TWA
Territoires du Nord-Ouest	3,5 mg/m ³ TWA
	7 mg/m ³ STEL
Nouvelle-Écosse	3 mg/m ³ TWA de particules inhalables
Nunavut	3,5 mg/m ³ TWA
	7 mg/m ³ STEL
Ontario	3 mg/m ³ TWA de particules inhalables
Île-du-Prince- Édouard	3 mg/m ³ TWA de particules inhalables
Québec	3 mg/m ³ TWAEV de poussières inhalables
Saskatchewan	3,5 mg/m ³ TWA
	7 mg/m ³ STEL
Yukon	3,5 mg/m ³ TWA
	7 mg/m ³ STEL
ACGIH :	3 mg/m ³ TWA de particules inhalables

ACGIH : Valeurs limites de seuil - indices d'exposition biologique (BEI)

Il n'y a pas de valeurs limites biologiques pour aucun des composants de ce produit.

Fiche de données de sécurité

Nom du matériau : Agent de préservation du bois Cut-N-Seal

ID SDS : 304-TIM-F

Contrôles d'ingénierie

Fournir un système d'évacuation local ou de ventilation du boîtier de traitement. Assurer le respect des limites d'exposition applicables.

Mesures de protection individuelle, comme les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité résistantes aux éclaboussures. Assurer un accès facile à une réserve d'eau ou à une douche d'urgence.

Protection cutanée

Porter des vêtements protecteurs convenables, comme une chemise à manches longues, un pantalon long, des bas et des chaussures.

Protection respiratoire

Si les TLV ou PEL applicables sont dépassés, utilisez des respirateurs à cartouche filtrante polyvalents approuvés par la NIOSH pour les vapeurs organiques et les particules P-100. Utiliser un respirateur à adduction d'air à pression positive s'il y a un risque de libération incontrôlée, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où les respirateurs purificateurs d'air peuvent ne pas fournir une protection adéquate.

Recommandations de gants

Porter des gants en caoutchouc.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Liquide brun	Poids moléculaire	Non disponible
Odeur	Pratiquement inodore	État physique	Liquide
Seuil olfactif	Non disponible	Couleur	Brune
pH	8,0- 9,0	Point de fusion	Non disponible
Solution pH	6,63, 1 % p/p	Plage de point d'ébullition	Non disponible
Point d'ébullition	Non disponible	Taux d'évaporation	Non disponible
Point de congélation	Non disponible	Température d'auto-inflammation	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible	Limite inférieure d'explosivité	Non disponible
Point d'éclair	> 100 °C	Limite supérieure d'explosivité	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible	Densité de vapeur (air = 1)	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible	Solubilité dans l'eau	Soluble
Gravité spécifique (eau = 1)	Non disponible	Viscosité	1,484 20 °C

Fiche de données de sécurité

Nom du matériau : Agent de préservation du bois Cut-N-Seal

ID SDS : 304-TIM-F

Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non disponible	Solubilité (autre)	Non disponible
Viscosité cinématique	Non disponible	État physique	Liquide
Densité	1,03 g/cm ³	Densité brute	1,56 à 1,68 kg/L (8,0 à 8,5 lb/gal)
Pourcentage de volatilité (COV)	0,2 %		

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucun risque de réactivité n'est attendu.

Stabilité chimique

Stable aux températures et pressions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Ne polymérisera pas.

Conditions à éviter

Protéger du gel. Tenir à l'abri de la lumière directe du soleil et à l'écart de la chaleur, de l'eau et des matières incompatibles.

Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone, oxydes de cuivre, oxydes de fer, fumées de cuivre.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation

Aucune information sur les effets indésirables importants.

Contact cutané

Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux

Provoque une irritation oculaire grave.

Ingestion

Aucune information sur les effets indésirables importants.

Toxicité aiguë et chronique

Données de toxicité du produit

Analyse du produit Valeurs de toxicité LD/LC 50

Oral DL50 :	Rat > 5000 mg/kg pc
Voie cutanée DL50 :	Rat > 5000 mg/kg pc
Inhalation CL50 :	Rat > 2,33 mg/L

Fiche de données de sécurité

Nom du matériau : Agent de préservation du bois Cut-N-Seal

ID SDS : 304-TIM-F

Toxicité aiguë, estimation

Aucune information disponible.

Effets immédiats

Provoque une irritation cutanée. Provoque une irritation oculaire grave.

Effets retardés

Aucune information sur les effets indésirables importants.

Données d'irritation/corrosivité

Étude d'irritation oculaire primaire chez le lapin : modérément irritant lors des tests sur les animaux. Irritation cutanée primaire chez les lapins : modérément irritant lors des tests sur les animaux.

Sensibilisation respiratoire

Aucune information sur les effets indésirables importants.

Sensibilisation cutanée

Aucune information sur les effets indésirables importants.

Cancérogénicité des composants

Oxyde de fer (Fe₂O₃)	1309-37-1
ACGIH :	A4 - non classifiable comme cancérogène humain
CIRC :	Supplément 7 [1987]; Monographie 1 [1972] (Groupe 3 (non classable))
DFG :	Catégorie 3 (pourrait être cancérogène pour l'homme; à l'exception des oxydes ferreux non biodisponibles)
Noir de carbone	1333-86-4
ACGIH :	A3 Cancérogène animal - confirmé dont la pertinence pour l'humain est inconnue
CIRC :	Monographie 93 [2010]; Monographie 65 [1996] (Groupe 2B (peut-être cancérogène pour l'homme))
DFG :	Catégorie 3 (pourrait être cancérogène pour l'homme; fraction inhalable)
OSHA :	Présent
NIOSH :	Cancérogène professionnel potentiel

Mutagénicité des cellules germinales

Aucune information disponible.

Données tumorigènes

Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour les organes cibles : exposition unique

Aucun organe cible identifié.

Toxicité spécifique pour les organes cibles : exposition répétée

Aucun organe cible identifié.

Danger par aspiration

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

Nom du matériau : Agent de préservation du bois Cut-N-Seal

ID SDS : 304-TIM-F

Conditions médicales aggravées par l'exposition

Aucune connue.

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Analyse des composants - toxicité aquatique

Nitrite de sodium	7632-00-0
Poissons :	CL50 96 h Oncorhynchus mykiss 0,19 mg/L [en continu] (juvénile); CL50 96 h Oncorhynchus mykiss 0,092 - 0,13 mg/L [en continu]; CL50 96 h Oncorhynchus mykiss 0,4 - 0,6 mg/L [semi-statique]; CL50 96 h Oncorhynchus mykiss 0,65 - 1 mg/L [statique]; CL50 96 h Pimephales promelas 2,3 mg/L [en continu]; CL50 96 h Pimephales promelas 20 mg/L [statique]
Oxyde de fer (Fe₂O₃)	1309-37-1
Poissons :	CL50 96 h Danio rerio 100000 mg/L [statique] (environ)

Persistence et dégradabilité

Aucune information disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Mobilité

Aucune information disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

NE PAS réutiliser les contenants vides. Jeter avec les ordures ménagères. Les produits inutilisés ou utilisés en partie doivent être apportés à une décharge de déchets dangereux provinciale ou municipale.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information TMD :

Informations supplémentaires : Non réglementé comme marchandise dangereuse

Information IATA :

Informations supplémentaires : Non réglementé comme marchandise dangereuse

Information OACI :

Informations supplémentaires : Non réglementé comme marchandise dangereuse

Information IMDG :

Informations supplémentaires : Non réglementé comme marchandise dangereuse

Fiche de données de sécurité

Nom du matériau : Agent de préservation du bois Cut-N-Seal

ID SDS : 304-TIM-F

Information DOT (E.-U.) :

Informations supplémentaires : Non réglementé comme marchandise dangereuse

Code international des produits chimiques en vrac

Ce matériau contient un ou plusieurs des produits chimiques suivants requis par le Code IBC pour être identifiés comme produits chimiques dangereux en vrac.

Nitrite de sodium	7632-00-0
Code IBC :	Catégorie Y (solution)

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlements du Canada

LCPE : Liste des substances d'intérêt prioritaire

Aucun des composants de ce produit ne figure sur la liste.

Substances appauvrissant l'ozone

Aucun des composants de ce produit ne figure sur la liste.

Conseil des ministres de l'environnement : Recommandations pour la qualité des sols

Aucun des composants de ce produit ne figure sur la liste.

Conseil des ministres de l'environnement : Recommandations pour la qualité de l'eau

Aucun des composants de ce produit ne figure sur la liste.

Informations supplémentaires

ARLA : Ce produit chimique est un pesticide homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et de l'information sur les dangers requise pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Les informations suivantes sont les informations de danger requises sur l'étiquette du pesticide.

N° reg. ARLA : 34022.

Mention d'avertissement : AVERTISSEMENT. IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU.

Mentions de danger : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Provoque une irritation des yeux.

ÉVITER tout contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau. Il est recommandé de porter des gants de caoutchouc et des lunettes pour manipuler ce produit. Se laver à fond, au savon et à l'eau après toute manipulation. Ôter les vêtements contaminés, et les laver avant de les porter de nouveau.

Réglementations fédérales américaines

Ce matériel contient un ou plusieurs des produits chimiques suivants qui doivent être identifiés en vertu de la section 302 de la SARA (40 CFR 355 Annexe A), de la section 313 de la SARA (40 CFR 372.65), du CERCLA (40 CFR 302.4), du TSCA 12 (b) et/ou exiger un plan de sécurité des processus OSHA.

Nitrite de sodium	7632-00-0
RÉV n° 313 :	1 % de concentration de minimis
CERCLA :	100 lb RQ final; 45,4 kg RQ final
TSCA 12b :	Section 5, concentration de minimus de 1 % (voir 40 CFR 721.4740)

Fiche de données de sécurité

Nom du matériau : Agent de préservation du bois Cut-N-Seal

ID SDS : 304-TIM-F

Catégories de rapports SARA Section 311/312 (40 CFR 370 sous-parties B et C) :

Corrosion ou irritation cutanée/irritation ou lésion oculaire grave

Analyse des composants : Inventaire

Hydroxyde de carbonate de cuivre(II) (12069-69-1)

US	CA	AU	CN	UE	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Oui	DSL	Oui	Oui	EIN	Oui	Oui	Oui	Non

KR - REACH CCA	MX	NZ	PH	TH-TECI	TW, CN	VN (brouillon)
Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Composés d'ammonium quaternaire, benzyl-C12-18-alkyldiméthyle, chlorures (68391-01-5)

US	CA	AU	CN	UE	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Oui	DSL	Oui	Oui	EIN	Oui	Oui	Oui	Non

KR - REACH CCA	MX	NZ	PH	TH-TECI	TW, CN	VN (brouillon)
Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui

Nitrite de sodium (7632-00-0)

US	CA	AU	CN	UE	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Oui	DSL	Oui	Oui	EIN	Oui	Oui	Oui	Non

KR - REACH CCA	MX	NZ	PH	TH-TECI	TW, CN	VN (brouillon)
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Oxyde de fer (Fe2O3) (1309-37-1)

US	CA	AU	CN	UE	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Oui	DSL	Oui	Oui	EIN	Oui	Oui	Oui	Non

KR - REACH CCA	MX	NZ	PH	TH-TECI	TW, CN	VN (brouillon)
Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Fiche de données de sécurité

Nom du matériau : Agent de préservation du bois Cut-N-Seal

ID SDS : 304-TIM-F

Noir de carbone (1333-86-4)

US	CA	AU	CN	UE	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Oui	DSL	Oui	Oui	EIN	Oui	Oui	Oui	Non

KR - REACH CCA	MX	NZ	PH	TH-TECI	TW, CN	VN (brouillon)
Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Section 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Classifications NFPA

Santé : 2 Feu : 1 Instabilité : 0

Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Grave

Date d'émission

Nouveau : 04/07/2021

Date de révision : 06/22/2021

Révision N° : 2

Sections modifiées

RÉV N° 2: Ajout de la teneur en COV à la section 9.

Clé/Légende

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux; ADR : Transport routier européen; AU : Australie; DBO : Demande biochimique en oxygène; C : Celsius; CA : Canada; CA / MA / MN / NJ / PA : Californie / Massachusetts / Minnesota / New Jersey / Pennsylvanie*; CAS : Service des résumés chimiques; CERCLA : Loi complète sur la réponse environnementale, l'indemnisation et la responsabilité; CFR : Code of Federal Regulations (États-Unis); CLP : Classification, étiquetage et emballage; CN : Chine; RPC : Règlement sur les produits contrôlés; DFG : Deutsche Forschungsgemeinschaft; DOT : Département des transports; DSD : Directive sur les substances dangereuses; LIS : Liste intérieure des substances; CE : Commission européenne; CEE : Communauté économique européenne; EIN : Inventaire européen des (substances chimiques commerciales existantes); EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes; ENCS : Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles; EPA : Agence de protection de l'environnement; UE : Union européenne; F : Fahrenheit; F : Contexte (pour les indices d'exposition biologique du Venezuela); IARC : Centre international de recherche sur le cancer; IATA : Association du transport aérien international; OACI : Organisation de l'aviation civile internationale; IDL : Liste de divulgation des ingrédients; IDLH : Danger immédiat pour la vie et la santé; IMDG : Marchandises dangereuses maritimes internationales; ISHL : Loi japonaise sur la sécurité et la santé dans l'industrie; IUCLID : Base de données internationale uniforme sur les informations chimiques; JP : Japon; Kow : Coefficient de partage octanol/eau; KR KECI Annexe 1 : Inventaire coréen des produits chimiques existants (KECI) / Liste coréenne des produits chimiques existants (KECL) KR KECI Annexe 2 : Inventaire coréen des produits chimiques existants (KECI) / Liste coréenne des produits chimiques existants (KECL), KR : Corée; DL50 / CL50 : Dose létale/concentration létale; KR REACH CCA : Loi coréenne d'enregistrement et d'évaluation des substances chimiques sur le contrôle des produits chimiques; LEL : Limite inférieure d'explosivité; LLV : Valeur limite de niveau; LOLI : List Of Lists^{MC} : Base de données réglementaire de ChemADVISOR; MAK : Valeur de concentration maximale sur le lieu de travail; MEL : Limites maximales d'exposition; MX : Mexique; Ne- Non spécifique; NFPA : Agence nationale de protection contre les incendies; NIOSH : Institut national pour la sécurité et la santé au travail; NJTSR : Registre des secrets commerciaux du New

Fiche de données de sécurité

Nom du matériau : Agent de préservation du bois Cut-N-Seal

ID SDS : 304-TIM-F

Jersey; Nq : Non quantitatif; NSL : Liste des substances non domestiques (Canada); NTP : Programme national de toxicologie; NZ : Nouvelle-Zélande; OSHA : Administration de la sécurité et de la santé au travail; PEL : Limite d'exposition admissible; PH : Philippines; RCRA : Loi sur la conservation et la récupération des ressources; REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques; RID : Transport ferroviaire européen; SARA : Loi sur les modifications et la réautorisation du Superfund; Sc : Semi-quantitatif; STEL : Limite d'exposition à court terme; TCAC : Loi coréenne sur le contrôle des produits chimiques toxiques; TMD : Transport des marchandises dangereuses; TH-TECI : Thaïlande - Inventaire des produits chimiques existants de la FDA (TECI); TLV : Valeur limite de seuil; TSCA : Loi sur le contrôle des substances toxiques; TW : Taïwan; TWA : Moyenne pondérée dans le temps; UEL : Limite supérieure d'explosivité; UN/NA : Nations Unies/Amérique du Nord; US : États-Unis; VLE : Valeur limite d'exposition (Mexique); VN (projet) Vietnam (projet); SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada).

Autres renseignements

Avis de dénéigation :

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne prétendent pas être exhaustives et ne doivent être utilisées qu'à titre indicatif. Bien que les informations et les recommandations énoncées dans le présent document soient considérées comme exactes, l'entreprise n'offre aucune garantie concernant ces informations et recommandations et décline toute responsabilité quant à leur fiabilité.